



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-187

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / BSEC

79-2023-11-22-00001 - Arrêté portant désignation pour être autorité habilitée à décider de l'emploi de la force (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-11-22-00001

Arrêté portant désignation pour être autorité
habilitée à décider de l'emploi de la force

Arrêté
portant désignation pour être autorité habilitée à décider de l'emploi de la force
le commandant DE SUZA Emmanuel

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.211-9 et R211-1 et suivants ;

Vu l'article R211-21 du code de la sécurité intérieure disposant que dans les cas d'attroupements prévus à l'article 4313 du code pénal, le représentant de l'Etat dans le département ou un autre membre du corps préfectoral ou le directeur des services du cabinet, le maire ou l'un de ses adjoints, le directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public ou son adjoint, le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son commandant en second, ou, mandaté par l'autorité préfectorale, un commissaire ou un officier de police, responsable de service placé sous l'autorité du directeur du service territorial de police en charge de l'ordre public, ou un commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou un commandant en second doivent être présents sur les lieux en vue, le cas échéant, de décider de l'emploi de la force après sommation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022, portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Considérant que le commissaire de police Bertrand BAUD, a été installé dans ses fonctions de directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres, le 3 janvier 2022 ;

Considérant que le commandant DE SUZA Emmanuel a été installé dans ses fonctions de chef SVP au commissariat de Thouars, le 20 novembre 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres :

Arrête

Article 1^{er} :

Le commandant DE SUZA Emmanuel est désigné autorité habilitée à décider de l'emploi de la force après sommations en cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal ;

Article 2 :

Le présent arrêté est valable pendant toute la durée d'affectation du commandant DE SUZA Emmanuel dans les fonctions précitées, sur la zone de compétence de la direction départementale de sécurité publique des Deux-Sèvres.

Article 3 :

La directrice de cabinet et le directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis au procureur de la République.

Fait à Niort, le 22 NOV. 2023



Emmanuelle DUBÉE